

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 19 juin 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/064/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Appel à Projet " Égalité Femmes / Hommes dans le Sport : héritage immatériel des Jeux Olympiques " - Attribution de subventions aux lauréats.

25-42373-DS

AGE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille, engagée pour l'égalité dans le sport, a lancé cette année un appel à projets inédit : "Égalité femmes-hommes dans le sport : Héritage immatériel des Jeux Olympiques".

La parité qui était au cœur de la dynamique olympique doit être accompagné d'une profonde transformation du monde sportif pour tendre vers l'égalité des genres dans le sport. Une enveloppe globale de 150 000 Euros (cent cinquante mille Euros) a été votée par la Ville de Marseille afin d'accompagner des projets qui permettront de :

- renforcer l'égalité des genres dans la pratique sportive, dès le plus jeune âge ;
- promouvoir le sport auprès des Marseillaises ;
- favoriser l'accès à la pratique sportive à celles qui en sont le plus éloignées ;
- lutter contre les stéréotypes de genre ;
- partager une culture sportive éthique, égalitaire et solidaire.

Cet appel à projets, fait écho également aux actions définies dans le cadre du Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027) qui vise à soutenir des dispositifs s'inscrivant dans les deux axes suivants :

- Sensibiliser et former les professionnels et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, et par extension associative, à l'égalité filles-garçons, à la déconstruction des stéréotypes de genre, à la prévention des violences sexistes et sexuelles
- Encourager et favoriser la mixité dans les pratiques sportives et de loisirs des filles et des garçons.

L'appel à projets "égalité femmes-hommes dans le sport" s'adresse à toutes les associations, clubs sportifs et établissements éducatifs marseillais. L'objectif de la Ville de Marseille est d'agir sur le terrain en termes d'incitation à la pratique par les Marseillaises, notamment au sein d'espaces préemptés principalement par les hommes, mais aussi à la pratique mixte des activités et compétitions sportives et à la médiatisation, à la visibilité et la valorisation de la pratique sportive des femmes et minorités de genre dans son ensemble.

Un financement jusqu'à 80 % du budget prévisionnel pouvait être accordé.

Les projets subventionnés sont pour notre secteur :

Tiers	Association	Adresse	N° Dossier	Montant en Euros	Intitulé du projet Plus value/innovation
A CRÉER	Haltérophilie Club de Marseille	546, Boulevard Mireille Lauze – 13011 Marseille	00011105	1 400	Égalité et inclusivité dans le sport. L'haltérophilie, "sport masculin", déconstruire les stéréotypes en élargissant la pratique de ce sport aux femmes de 15 à 75 ans aux travers d'entrainements et de compétitions en équipes mixtes.

A CRÉER	Cime Sardine	40, Avenue du Garlaban – 13012 Marseille	00010619	2 600	Promouvoir la pratique de l'escalade pour les femmes et minorité de genre. Pratique de l'escalade, en mettant en place une série d'actions de formation à la déconstruction des stéréotypes à destination des femmes et minorités de genre.
24731	Team Marseille Blue Stars	216, Boulevard Saint Marcel – 13011 Marseille	00010596	2 500	Une étoile pour toutes et tous. Pratiques Foot us, flag football et cheerleading (nouvelles disciplines olympiques) pour tous les sexes, en mixité accompagnés d'un volet de sensibilisation assuré par l'association Femmes de sport
A CRÉER	L'Avi Sourire	4, Rue Lazarine 13012 Marseille	00009986	700	Avi rose. Usage du mois symbolique d'octobre pour faire tester gratuitement l'aviron aux femmes malades/ou engagée dans l'accompagnement. Il vise à une pratique pérenne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 3

La dépense correspondante d'un montant de 114 700 Euros (cent quatorze mille sept cent Euros), dont 7 200 Euros (sept mille deux cents euros) pour des association de notre secteur, sera imputée sur le Budget Principal 2024 – DS 04022 – chapitre 65 – sous chapitre 30,40 – article 65748.1 – programme 20190701.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**